

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Table with 2 columns: Destination (Nantes, Angers) and Departure times (6h 14m, 4h 11m, 4h 11m, 9h 48m).

Table with 2 columns: Destination (Paris, Tours) and Departure times (1h 59m, 11h 51m, 6h 6m, 9h 11m, 7h 22m).

Table titled 'PRIX DES ABONNEMENTS' with columns for duration (Un an, Six mois, Trois mois) and price (Saumur, Paris, Poste).

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur: Au moment où les puissances, animées d'un même sentiment d'ordre et de paix, s'occupent à achever et à consolider l'œuvre du traité de Paris, on s'étonne, non sans quelque raison, de voir la Turquie prendre à l'égard du Monténégro une attitude qui peut faire naître de nouvelles complications.

De quoi s'agit-il, en effet? Il y a deux questions: l'une qui est de savoir si la Porte a un droit de suzeraineté sur le Monténégro; l'autre, si certains districts, occupés et régis tour-à-tour par l'autorité ottomane et par celle du prince du Monténégro, doivent faire partie du territoire de ce petit pays, ou être rattachés aux provinces turques.

On voit donc que la Porte ne saurait placer sa suzeraineté à l'égard du Monténégro sous le grand principe de l'intégrité de l'empire ottoman. Et, à ce propos, on ne pourrait s'empêcher de regretter profondément que la Turquie, après les sacrifices que certaines puissances se sont imposés pour assurer son intégrité et son indépendance, se laisse entraîner à porter elle-même atteinte à l'existence

nationale d'un petit pays qui, dans sa faiblesse, en appelle, lui aussi, aux diverses puissances de l'Europe.

On se rappelle que le premier plénipotentiaire ottoman, au congrès de Paris, tout en déclarant que la Porte n'entendait rien changer au statu quo actuel du Monténégro, exprima des réserves en faveur de la suzeraineté du Sultan sur ce pays, et qu'à cette occasion le prince Daniel s'adressa aux signataires du traité de Paris pour revendiquer ses droits à l'indépendance. Un peu plus tard, le Prince revint à Paris; le gouvernement de l'Empereur, loin d'avoir encouragé cette démarche, l'avait, au contraire, déconseillée, voulant, dans l'intérêt du prince lui-même, éviter tout ce qui pouvait donner ombrage à d'autres gouvernements.

Réduites à ces termes, les ouvertures de la France ne touchaient à aucune question de principe; ce n'était plus, en quelque sorte, qu'une affaire d'humanité, et le gouvernement de l'Empereur trouva les autres cabinets disposés à y concourir à Constantinople.

Cependant des troubles ayant éclaté dans les provinces voisines du Monténégro le gouvernement ottoman s'est décidé à envoyer des troupes pour rétablir l'ordre. Il a, d'ailleurs, formellement déclaré que l'expédition de ces forces n'était nullement dirigée contre le Monténégro, à l'égard duquel il entendait n'employer que les voies de la négociation. Malgré ces assurances, les troupes ottomanes se sont concentrées autour du Monténégro et, ce qui est plus grave, elles se disposent à marcher sur le district de Gradow, qui est occupé par les Monténégrins. En admettant que, dans l'intention de la Porte, l'envahissement de ce territoire ne soit pas une attaque dirigée contre le Monténégro, il est évident qu'elle peut conduire à une collision armée, et qu'elle constitue tout au moins, une atteinte au statu quo que la Porte, par l'organe de son premier plénipotentiaire au congrès, avait déclaré vouloir respecter.

Le gouvernement de l'Empereur n'a pas dû rester indifférent à cet incident, et, en faisant faire à Constantinople les représentations qu'il lui a paru comporter, il a invité les puissances à s'entendre pour aviser aux moyens de prévenir un conflit autrement inévitable entre les Monténégrins et les Turcs. Ses démarches ont été favorablement accueillies, et l'Angleterre a fait une proposition, immédiatement acceptée, d'après laquelle les grandes puissances désigneraient des commissaires qui, de concert avec un envoyé de la Porte, procéderaient à un arrangement territorial ayant pour base le statu quo qui existait au moment du congrès de Paris. On a lieu d'espérer que tous les gouvernements se rallieront à une proposition aussi modérée. La Russie a, de tout temps, témoigné trop d'intérêt aux Monténégrins pour ne pas y donner son assentiment; et pour ce qui concerne l'Autriche, il n'est pas permis de mettre en doute son adhésion lorsqu'on se rappelle qu'en 1853 elle fit de si vives représentations à Constantinople, par l'organe du comte de Leiningen, pour faire respecter le statu quo territorial que menaçait alors la marche des troupes commandées par Omer-Pacha.

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

Desbagnes, impatienté, repoussa l'agent comptable avec un geste de dédain. Au même instant un jurement affreux se fit entendre. Fargeolles était tombé baigné dans son sang.

— Je savais cependant tirer le sabre! fut sa première exclamation. La blessure de Fargeolles était une large entaille à la hanche droite. Jules s'empressa de lui porter secours.

— Maladroît! lui dit Fargeolles en ricanant encore, ne voyez-vous pas qu'on va me porter chez la mère de votre Antonine.

Puis, comme Jules faisait un geste pour l'aider à s'asseoir:

— Ne me touchez pas, dit-il avec une sorte de colère, vous vous croyez quitte trop tôt.

Après cette menace, que son adversaire seul avait pu entendre, il s'évanouit.

Le chirurgien-major et le mousse s'approchèrent.

— Ah ça! dit le commissaire, c'était donc sérieux? Jules regarda d'un air étonné, haussa les épaules et tourna le dos; puis il se dirigea vers l'habitation la Rizière.

Déjà un attroupement de nègres se formait autour des officiers. L'alarme était donnée. Quand le jeune enseigne arriva à la porte, il rencontra l'administrateur colonial qui accourait en robe de chambre et d'un air effaré:

— Bonjour, monsieur Jules, qu'y a-t-il donc? On me réveille en sursaut pour me parler d'un duel entre officiers de marine.

— Un duel a eu lieu, en effet, et je viens vous demander l'hospitalité pour M. Fargeolles.

— Avec qui s'est-il battu? — Vous le saurez plus tard; on l'apporte ici, on entre dans l'avenue; veuillez le recevoir.

A ces mots, Jules salua M. de la Rizière, et bientôt il se trouva seul près de la maison. Antonine parut à l'une des croisées du rez-de-chaussée, elle l'aperçut et s'écria involontairement:

— Ah! ce n'est pas lui qui est blessé!

— Quoi! dit l'enseigne en s'approchant, vous sauriez déjà... Merci, du fond du cœur, Mademoiselle; mais comment avez-vous deviné la vérité? Je n'en avais rien dit à personne.

— Vous oubliez, Monsieur Jules, que j'ai été témoin de votre discussion avec M. Fargeolles sur le pont du navire.

— Pardon, Mademoiselle, un seul mot, le temps me presse; mes amis amènent ici M. Fargeolles; votre mère va venir sans doute près de vous; et il faut que je vous quitte quand j'aurais encore tant de choses à vous dire. Je vais être mis aux arrêts; des mois peuvent s'écouler sans que je vous revois: mon ennemi mortel sera près de vous. Ne prétez pas l'oreille à ses calomnies; n'oubliez pas celui qui vous aime de toute son âme; ne m'en veuillez pas surtout d'oser ici franchir les bornes d'une réserve que j'aurais voulu garder. Que mon amour même soit mon excuse; car je vous dis adieu, et mon persécuteur va rester ici! Ah! pourquoi ne suis-je point le blessé!

La jeune fille avait rougi; elle eût répondu peut-être, si M^{me} de la Rizière, soutenue par ses caméristes, n'était sortie de la maison en poussant les hauts cris:

— Ciel! mon Dieu! quelle horreur! disait-elle. M. Fargeolles blessé à mort.

— Calmez-vous, Madame, dit le chirurgien-major de la Secère; la blessure est grave, mais elle n'est point mortelle, j'en ai l'espérance. Veuillez nous permettre d'entrer et de poser le premier appareil.

Jules et Desbagnes retournèrent à bord où le service les appelait; dès que le duel y fut connu, ils y furent consignés par M. de Kergal.

Le commissaire et le chirurgien ne quittèrent pas Fargeolles qui, ayant repris ses sens, dit à son témoin d'un ton ironique:

La décomposition du cabinet tory continue. Le sacrifice de lord Ellenborough, ainsi qu'il était facile de le prévoir, ne se bornera pas à l'appel d'un homme d'Etat nouveau pour prendre en main la direction du *Board of control*. Deux mutations sont devenues nécessaires. Lord Stanley, fils aîné du comte Derby, et déjà membre de l'administration actuelle, va quitter le département des colonies pour succéder à lord Ellenborough, tandis qu'il abandonnera lui-même son portefeuille à sir E. Lytton Bulwer, dont le concours ne paraît avoir été obtenu qu'avec la promesse de le nommer membre de la chambre des lords. Le haut prix mis par sir Lytton Bulwer à son entrée dans le cabinet exprime assez clairement les doutes qu'il éprouve à l'endroit de la durée de son existence.

Une dernière dépêche de Londres, que nous venons de recevoir, ne fait qu'aggraver, du reste, la situation de lord Derby et de ses collègues. Non seulement elle nous apprend que lord Shaftesbury et M. Cardwell persistent dans leurs motions de censure à l'ordre du jour du 14, mais elle ajoute que « lord John Russell, qu'on dit être en voie de réconciliation avec lord Palmerston, dîne samedi chez ce dernier, et que les libéraux indépendants auraient résolu de soutenir lord Palmerston, à certaines conditions imposées à son administration future. » Si la double nouvelle se vérifie, la crise, ainsi que nous n'avons cessé de le répéter, ne pourra être éloignée plus longtemps. Que la reine Victoria autorise ou repousse la dissolution du parlement, la politique intérieure de la Grande-Bretagne n'en va pas moins entrer dans une phase nouvelle.

Le *Morning-Herald* ne ménage déjà plus les amis de lord John Russell. « Les whigs, s'écrie-t-il, doivent être contents, leur adversaire constant a donné sa démission, n'ayant pas cessé, depuis son entrée au pouvoir, d'être harcelé et assailli par eux. La sympathie et le respect des hommes de toutes les classes et de toutes les positions suivront lord Ellenborough dans sa retraite. Déjà, à l'heure où nous écrivons, une forte réaction se déclare en sa faveur, et nous croyons que ses ennemis ne tarderont pas à recevoir leur punition. »

Quand il parle ainsi, l'organe officiel du cabinet tory proclame lui-même, en quelque sorte, que la guerre est déclarée, et que la coalition des whigs et des amis de lord Palmerston est, peut-être, à l'heure qu'il est, une chose déjà faite. — Havas.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 12 mai. — La Reine de Portugal est arrivée hier soir à Plymouth, où elle a dû s'embarquer ce matin pour Lisbonne.

Les stories espèrent que M. Cardwell retirera sa motion de censure, par suite de la démission donnée par lord Ellenborough.

Le *Morning-Post* et le *Morning-Advertiser* croient le contraire.

Marseille, 12 mai. — Les nouvelles de Constantinople vont jusqu'au 5. Les journaux annoncent l'envoi de troupes sur les frontières du Monténégro. La *Presse d'Orient* dit que les paysans chrétiens et musulmans de l'Albanie, exaspérés par les exactions, ont offert leurs charrières, dernière propriété qui leur reste.

Le principal exacteur a été condamné à restituer au trésor le produit de ses rapines.

Les consuls de France et d'Autriche ont pacifié les tribus du Liban.

En Grèce, la chambre a doublé spontanément l'allocation accordée à la marine. Les communes et le sénat de Corfou ont protesté de nouveau contre les fortifications anglaises qu'on établit dans l'île.

Londres, le 12 mai. — On pense que la Reine ira à Cherbourg au mois de juin ou au commencement de juillet.

Le *Globe* croit que M. Baillie, sous-secrétaire pour les affaires de l'Inde, donnera sa démission.

Londres, le 13 mai. — On dit que lord Stanley, secrétaire d'Etat des colonies, remplacera lord Ellenborough à la présidence du *Board of control*, et que sir E. Lytton Bulwer, membre du parlement, sera nommé pair et secrétaire d'Etat des colonies.

Lord Shaftesbury et M. Cardwell persistent dans leurs motions de censure à l'ordre du jour de demain.

Lord John Russell, que l'on assure être en voie de réconciliation avec lord Palmerston, dîne samedi chez ce dernier, et les libéraux indépendants auraient résolu de soutenir lord Palmerston, à certaines conditions imposées à son administration future.

Madrid, 12 mai. — Il est faux que le gouvernement songe à rendre, par un décret royal, les biens du clergé.

Il est également faux que des carlistes aient été choisis pour faire partie de la maison de la Reine. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Constitutionnel*:

Dans la séance du 11, à la Chambre des lords, le comte d'Ellenborough, prenant sur lui seul la responsabilité de la dépêche adressée à lord Canning et du blâme qu'elle contient, a donné sa démission des fonctions de président du conseil du contrôle pour les affaires de l'Inde. Cette démission a été acceptée par la reine.

Rien ne nous autorise encore à préjuger quelle influence cet incident pourra exercer sur les débats annoncés dans les deux Chambres du Parlement.

Le *Globe* annonce que, dans une réunion des directeurs de la Compagnie des Indes, un vote exprimant une entière confiance en lord Canning y a été adopté à l'unanimité.

Le *Morning-Star* annonce que, dans un nombreux meeting qui a eu lieu à Sheffield, l'annexion de l'Oude a été dénoncée comme un acte de spoliation, et que la dépêche de lord Ellenborough a été citée comme un document modèle dont on ne saurait faire un trop grand éloge.

RUSSE. — On écrit de la frontière polonaise, le 6 mai, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Le prince Gortschakoff, gouverneur général de Pologne, a obtenu un congé indéfini, et va quitter prochainement la Pologne pour se rendre en Italie. Bien que, d'après les usages russes, un congé de ce genre soit l'équivalent d'une retraite complète, on

ne lui a pas néanmoins nommé de suite un successeur définitif; mais, suivant l'usage encore, on a commencé par lui donner un remplaçant provisoire. On assure qu'en effet le choix est tombé sur le prince Souwaroff Rimnikoi, gouverneur général des provinces de la Baltique. Les Polonais espèrent que le prince Gortschakoff serait remplacé par un grand-duc, et on croit même encore qu'après le gouvernement intérimaire du prince Souwaroff, ce sera, en effet, un grand-duc qui remplacera définitivement le prince Gortschakoff. »

AMÉRIQUE. — Une personne qui a pris une part active à la bataille d'Arequipa donne les détails suivants:

« Bien que le 6 nous eussions perdu plus de 400 hommes, je ne me faisais pas une idée du sacrifice immense auquel nous devions nous soumettre avant de pouvoir définitivement planter nos drapeaux sur toute l'étendue de la ville. La nuit du 6 a été une nuit horrible pour nous. Entourés de morts et de mourants, nos troupes presque complètement privées d'eau et de vivres, l'ennemi attaquant nos positions; nous avions gagné de tous côtés, nous attendions la lumière du jour, dont il semblait que Dieu dans sa colère nous eût privés pour toujours, tant les heures s'écoulaient avec lenteur. Le 7 au matin, de bonne heure, nos bataillons décimés renouvellèrent l'attaque contre les redoutes et les barricades dont nous nous sommes emparés une à une en marchant sur les corps de nos morts et de nos blessés. Notre perte a été terrible. Nous avons commencé le combat avec 4,500 hommes, et il nous restait à peine 1,000 hommes en état de porter les armes. On évalue le nombre de nos morts à 1,300 et celui de nos blessés à 2,000. Vivanco, qui avait 1,600 hommes, indépendamment d'un grand nombre de citoyens enrôlés, a eu près de 500 morts et plusieurs centaines de blessés. La bataille, qui a duré pendant 33 heures, s'est terminée de 7, vers midi, et, quatre heures après, le sang coulait encore littéralement dans les ruisseaux de l'une des rues du quartier de Santa-Marta, qui était un des points dont la défense avait été la plus opiniâtre. Presque chaque maison est transformée en hôpital et les chirurgiens en petit nombre que nous avons dans le camp ont travaillé jour et nuit, jusqu'à ce qu'en fin, presque épuisés, il leur était impossible de continuer leur œuvre. On a expédié à Lima un ordre pour demander des secours, et nous espérons avoir ici, dans un ou deux jours, quinze ou vingt chirurgiens ou médecins de plus. — Havas.

FAITS DIVERS.

On assure que la tenue des facteurs de ville et des facteurs ruraux est sur le point de subir certaines modifications, qui auraient uniquement pour but d'amener une uniformité complète dans l'habillement et l'équipement des sous-agents des postes de tout l'Empire.

Cette tenue consisterait, pour les facteurs de ville, en un manteau et un habit en drap bleu, un pantalon gris de fer, une casquette liseré écarlate et une ceinture en cuir noir; pour les facteurs ruraux, en une blouse et un pantalon en toile bleue, avec collet écarlate; la casquette et la ceinture seraient les mêmes que pour les facteurs urbains.

— Vous voyez bien, bonhomme, que vous déjeuneriez avec papa la Rizière.

— C'est égal, répliqua l'écrivain; vous m'avez pris en traître, ce n'est pas bien du tout.

La mauvaise humeur de l'agent-comptable ne tarda pas à s'accroître encore, car il se vit compris dans la mesure qui condamnait Jules et Desbagues aux arrêts jusqu'au parfait rétablissement de Fargeolles.

Le mousse Papillon, à son arrivée à bord, eut les honneurs de la tribune sur le gaillard d'avant.

Bien fait ajouta Gausnard sous forme de commentaire; si seulement ce brigand de Fargeolles pouvait laisser sa peau au diable qui lui a cousue sur le corps l'équipage n'en pleurerait pas, ni moi non plus. M. Renaud, *France-Cœur*, comme nous l'appelions sur la *Victorieuse*, a bravement commencé la déchirure; que la vent de terre désole le reste, ça fera une fameuse économie d'encre pour le capitaine d'armes.

Comment? demanda un conscrit.

Tu ne connais donc pas le capitaine d'armes, toi?

Si fait, c'est l'adjutant de police, il m'a assez embêté dans sa vie pour que je le connaisse.

Alors, tu ne sais donc pas qu'il tient le cahier des punitions du bord, qui étaient quasiment toutes données par le déchanté de là-bas.

Gausnard, matelot fieffé, ne mâchait pas les paroles; il exérait Fargeolles, et se serait fait bacher en morceaux pour Jules. Tout l'équipage le vénérât et l'écou-

taut avec respect; c'était l'ancien du beaupré.

M. Labranche éprouva un saisissement étrange en apprenant que Fargeolles, très-gravement blessé, avait été recueilli à l'habitation la Rizière. — S'il eût obéi à son premier mouvement, il se fût jeté en canot pour aller le voir; avant toutes choses, le vieil officier voulut remplir son devoir de lieutenant.

Il découvrit avec douleur que tous les torts, et les torts les plus odieux, — étaient du côté de Fargeolles. Quoique Jules n'eût point chargé son adversaire, les témoignages abondaient contre l'officier absent. Et M. Labranche n'avait pu oublier l'enfance et la jeunesse de son ingrat pupille.

— Incorrigible!.... murmura le vieillard avec un accent de désespoir. C'est donc une punition du ciel!.... C'est inutilement que je me suis condamné à expier mes fautes!... et que j'accomplis une pénitence sans fin. Une torture plus grande m'est infligée!... Emile!... Tu es bon bourgeois! J'aurai donc essayé de tout sans succès! je me serai sacrifié tout entier pour rien!... irai-je encore lui adresser d'inutiles remontrances? Il me recevrait comme après le meurtre de l'infortuné Pierremont!... Il n'a point d'âme, ou, s'il en a une, c'est celle d'un damné!

M. Labranche résista au désir d'aller le visiter jusqu'au moment où le gouverneur de la colonie donna ordre à la *Sévère* de se rendre à Sainte-Marie de Madagascar; — mais alors le vieil officier n'y put tenir; il

éprouvait l'impérieux besoin de faire ses adieux à Emile Fargeolles.

Leur entrevue à Angoulême avait été misérable; à bord de l'*Orion*, leur entrevue avait été mesquinement triste; à Toulon, après la mort de Charles, Fargeolles avait été dur; à l'habitation la Rizière, il fut tellement insolent et cruel envers son persévérant mentor, que nous ne tenterons pas de reproduire cette scène.

M. Labranche revint à bord bouleversé; il se fit exempter de service. Jules Renaud prit les fonctions de lieutenant du navire.

Une affreuse épidémie exerçait ses ravages à Sainte-Marie de Madagascar, dont la garnison était décimée; à bord de la *Sévère* étaient embarqués, par ordre du gouverneur, une compagnie de soldats, un prêtre et quelques religieuses hospitalières parmi lesquelles se trouvait encore sœur Aglé.

V. — LE CILICE.

Quatre mois après le duel des deux officiers, Fargeolles, parfaitement guéri de sa blessure, se trouvait assis à côté de M^{me} de la Rizière sous un berceau de verdure. La *Sévère* n'était pas rentrée à Bourbon, il en attendait le retour à l'habitation où M^{me} de la Rizière l'avait retenu d'autorité.

Fargeolles continuait près de la vieille coquette le ménage qui, durant la traversée, l'avait placé si avant dans ses bonnes grâces. Phrases à effet, œillades langouren-

— Le *Morning-Post* signale un accident grave sur le chemin de fer de Londres et du Nord-Ouest :

« Un accident sérieux, dit-il, est arrivé, à un mille au sud de la station de Nuncaton, sur le Trent-Valley railway, à un train de voyageurs de neuf heures du matin. Une vache, qui se trouvait sur la voie, a été atteinte par une locomotive, plusieurs wagons ont déraillé. Trois voyageurs ont été tués. La locomotive n'avait pas déraillé. Il y a quatre blessés, dont une femme. »

— On lit dans le *Globe* :

« On a fait, à Woolwich, l'essai d'un singulier moyen de transporter de la grosse artillerie à l'aide d'une machine de traction à vapeur, nouvellement brevetée. On l'a chargée d'une pièce de canon de 68, pesant 112 quintaux, qu'elle a transportée de la grille de l'arsenal royal jusqu'à Plumstead-Road. Il lui a fallu parcourir la montée très-rude de Burrough-Hill, et revenir à l'arsenal par la descente de Sandy-Hill. La vitesse de la machine a rarement dépassé 2 milles et 1/2 à l'heure, à peu près la moyenne de la course d'une charrette. »

— La passion des aérostats revient. Nous lisons dans l'*Indépendance espagnole* : On nous rapporte que M. Bernabe Dombon de Oliveros, de Saragosse, a inventé un système complet, et basé sur des données entièrement neuves, qui permet d'élever dans les airs et de diriger avec facilité et précision un corps quelconque, sans l'emploi de l'aérostat. L'inventeur propose la formation d'une société par actions qui, sous le titre de *La Constancia*, aurait pour objet de construire ce corps quelconque, ou mieux encore, la machine inventée, qui s'appellerait Dombon. Nous ne comprenons pas trop, mais comme nos lecteurs sont tous très-intelligents, nous ne doutons pas qu'ils devineront aisément ce que M. Dombon entend par corps quelconque à construire. — Havas.

— *Moyen pour éloigner les corbeaux des champs ensemencés.* — Un des fléaux de l'agriculture, au temps des semailles, est, sans contredit, le corbeau, dont la voracité est extrême; ces oiseaux s'abattent par bandes nombreuses dans les champs nouvellement emblavés, et y commettent des dégâts considérables, en fouillant la terre avec leur bec, afin d'y chercher la semence que le cultivateur y a déposée avec intelligence et espoir. On a vu des pièces presque entièrement dépeuplées.

Les ravages journaliers de ces oiseaux font le désespoir du cultivateur, qui n'a, le plus ordinairement, que des moyens insuffisants à opposer à ce fléau destructeur. Les armes à feu ne sont guère efficaces dans cette circonstance, car le corbeau, qui est méfiant et ombrageux, ne se laisse pas facilement approcher; il faut donc avoir recours à d'autres moyens plus heurés.

En voici un que nous soumettons à l'essai des agriculteurs; il a été employé l'an dernier par un cultivateur de la plaine de Caen, et il a eu un plein succès. A l'aide de ce moyen, on ne détruit pas malheureusement les corbeaux, mais on les empêche de s'abattre sur les champs ensemencés et d'en faire leur proie.

On place dans le champ nouvellement ensemencé des baguettes ou des piquets d'un mètre de haut environ, à des distances diverses, de manière à ce

qu'ils forment des zigzags; ces baguettes ou piquets sont reliés entre eux par un fil de coton que l'on attache à chaque piquet, de sorte que la pièce en soit couverte partout.

On doit choisir de préférence le fil de coton dont on se sert pour fabriquer les mèches à chandelle. La dépense qu'il faut faire à cet effet ne s'élève pas à plus de 50 centimes par hectare, et dès que le grain est levé, étant alors préservé des attaques des corbeaux, on retire les piquets et le coton, qui peuvent encore servir l'année suivante.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Des achats considérables de soufre ont été faits par la spéculation; la fabrication a travaillé avec activité, et des expéditions ont été faites par les négociants dans les principales villes de consommation où elles se trouvent encore invendues. De plus, en dehors de la fabrication marseillaise, les centres viticoles du Languedoc ont fabriqué considérablement, et ont des approvisionnements énormes. Il y a donc encombrement de marchandise, et on ne sait pas encore ce que sera la demande. En conséquence, il y a eu une baisse considérable dans le prix des soufres sublimés; de 36 fr. ils sont tombés à 24 fr. 50 les 100 kilos. Il y a eu une légère reprise. L'efficacité des soufres triturés contre la maladie de la vigne n'est plus contestée; mais ils restent toujours à 25 pour 100 au moins meilleur marché que les sublimés. L'Angleterre a fait des demandes considérables de soufres bruts, et cette circonstance pourra influencer sur le marché français.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 13 mai. — Nous apprenons que les troupes turques ont continué leur marche sur le Monténégro. Elles sont entrées dans le détroit de Grahovo, avec un effectif de 6,000 hommes, et ont attaqué les Monténégrins qui, bien qu'inférieurs en nombre, se sont défendus avec courage pendant trois jours. Ils ont perdu 120 hommes. La victoire est restée indécise. Le village de Grahovo a été incendié. — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 8 au 14 mai.

La rente avait fait un pas important cette semaine. Elle s'est élevée, lentement, sans secousse et sans réaction, à 70 fr. Ce cours n'a cependant pas été franchi. Les vendeurs se retranchent derrière lui, comme derrière un obstacle insurmontable, et cherchent à y trouver un point d'appui pour déterminer une réaction.

Leurs intentions ont été favorisées cette semaine par diverses circonstances. La liquidation des chemins, qui se présente dans des conditions peu favorables, a refroidi les bonnes dispositions des capitalistes, même sur la rente. D'ailleurs, à la veille de deux jours fériés, qui se succèdent à peu d'intervalle, ils montrent peu d'empressement à engager de nouvelles opérations.

Toutefois, le cours de 70 fr. ne saurait tarder beaucoup à être conquis. Les capitaux, qui ont appris, à leurs dépens, à rechercher des placements sûrs et solides, s'adressent maintenant à la rente, de préférence à toutes les autres valeurs. En ce moment surtout, le 3 0/0 se recommande à la faveur des capitalistes par la proximité du coupon de juin, dont la déduction fait ressortir la rente à un prix dérisoire, et, dans tous les cas, hors

de toute proportion avec les éléments de la situation politique et financière.

Notre marché n'aurait pas d'impulsion propre, il se bornerait à se laisser remorquer par les fonds anglais, que la rente devrait encore s'élever rapidement au-dessus des prix actuels. Les consolidés, en effet, s'avancent à grands pas vers le pair.

Le côté faible du marché, c'est l'attitude des chemins de fer. Ils n'ont pas, eux, à beaucoup près, la fermeté de la rente, encore moins son élasticité; leurs recettes s'améliorent dépendant; mais ce n'est pas encore une amélioration décisive, comparable à la dépréciation qu'elles ont constamment éprouvée jusqu'à ce jour. Tant que les résultats du trafic ne seront pas entrés dans une phase plus brillante, il serait imprudent de s'attendre à une reprise de quelque importance.

L'Est a été battu en brèche par la spéculation à la baisse, qui a cherché à exagérer les charges de ce chemin; toutefois il est encore assez bien tenu à 640.

L'Orléans est tombé à 425; le Nord à 940, l'Ouest à 580. Ce sont là, avec les actions du Midi, qui ont décroché le pair, et flechi de 50 fr. en un seul jour, les chemins les plus éprouvés. Il s'est fait peu de transactions sur les autres. Le Dauphiné a été assez favorablement tenu, grâce à la situation prospère de cette Compagnie.

Les oscillations violentes du Crédit mobilier ont été l'émotion du marché industriel, et l'événement de la semaine. Les escomptes ont fait momentanément monter à 780 fr. cette valeur, qui est retombée 700 fr., dès qu'elle n'a plus été soutenue par ces moyens artificiels. Le Crédit foncier, dont la situation brillante et l'avenir ont frappé l'attention des capitaux depuis l'assemblée générale, a été recherché à 650 et 640.

Les petites valeurs sont délaissées. On s'occupe, en dehors du parquet, des obligations hypothécaires de la Compagnie de Galveston, qui rapportent 8 0/0 d'intérêt, et se cotent à 92, à la Bourse d'Amsterdam. Il en est de même des chemins de la ligne d'Italie; aussi l'invitation faite, par la Compagnie, aux actionnaires en retard, de verser le troisième cinquième, soit 50 francs, est-elle accueillie favorablement.

Les actions Bonnard se relèvent chaque jour de la défaveur dont une spéculation à la baisse avait voulu les frapper; elles se cotent à 85 fr.; et à ce cours elles sont vivement recherchées.

A. DUPONT.
(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 12 MAI.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 95 25

BOURSE DU 14 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MAUBERT, huissier-audencier, à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 16 mai 1858, à midi précis, au domicile du sieur Adolphe Blandin, commissionnaire, rue du Paradis, à Saumur, il sera, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur, ou qui de droit, procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers consistant en : lits complets, fauteuils, chaises, buffets, glaces, linges de de toutes espèces, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (256)

ses, tirades déclamatoires, réflexions poétiques et visant à la profondeur, rien n'était omis. La créole enchaînait en pathos sentimental dont il s'efforçait de paraître touché. Parfois cependant le sujet de la conversation descendait de ces sphères élevées à la simple médisance, au cancan, à la calomnie anodine. Tout le personnel de la colonie était passé en revue. Fargeolles avait alors un succès merveilleux. Son génie pour la raillerie mordante savait prendre toutes les formes; grossier vis-à-vis des matelots, familier jusqu'à l'insolence et trivial jusqu'à la sottise à l'égard du commissaire, outrageant pour Jules Renard, il devenait presque de bon goût maintenant qu'il s'agissait seulement de délorer quelques réputations, d'inventer ou de commettre quelque intrigue scandaleuse.

M. de la Rizière et sa fille se tenaient à l'écart. Ils faisaient en-semble leur promenade du matin; ils fuyaient non sans motif, l'hôte dangereux qui avait usurpé la première place dans l'intérieur de la maison.

Fargeolles, initié à tous les secrets de la famille, plus encore, s'il est possible, par calcul ambitieux, que par haine pour Jules Renard, s'était fait d'une excessive prévenance envers Antonine.

Il avait même eu l'adresse de ménager M^{me} de la Rizière, il continuait de flatter ses travers, et parvenait à donner une apparence toute naturelle à sa conduite galante; mais la jeune fille lui opposa une réserve pleine de dignité; jamais il ne la rencontrait seule: elle se réfugiait

sous l'égide maternelle, ou plus souvent encore près de M. de la Rizière, qui souffrait trop de l'influence de Fargeolles sur l'esprit de sa femme pour ne l'avoir point pris en aversion.

Une alliance offensive et défensive s'en suivit entre le père et la fille, tandis que l'officier continuait ses obliques manœuvres auprès de la vieille coquette et adoptait pour thème de ses éloquentes périodes le bonheur de la vie intérieure, les charmes de la famille, les joissances d'une mère qui revit dans une fille chérie dont l'époux devient son fils adoptif.

Quoique ce ne fût pas tout-à-fait le rêve de la créole, elle cédait sensiblement; le jour n'était pas éloigné où l'officier devait se croire en mesure de faire des propositions directes. Tout bien pesé, il ne reculait pas devant les dernières conséquences, le mariage lui paraissait assez avantageux pour qu'il le désirât, même en faisant abstraction des mille circonstances accessoires d'amour-propre et de méchanceté satisfaite, qui formaient comme un faisceau autour de ses intentions principales. Il connaissait à fond les revenus de M. de la Rizière, la dot et la position du gendre dans l'habitation; bref, il était décidé; ce qui ne l'empêchait pas de conserver son système d'admiration passionnée pour les traits négatifs de celle qui serait devenue sa belle-mère. Trop souvent une pareille manœuvre réussit, la tactique est élémentaire et confirmée par un adage de la sagesse des nations.

Toutefois, Fargeolles comptait sans Antonine, dont

l'esprit délié avait pénétré ses projets.

Chez la jeune fille, il y avait maintenant plus que du dégoût, il y avait du mépris pour son odieux prétendant. Ces impressions répulsives réagissaient en faveur de Jules qui depuis son départ avait, par cela même, fait un pas immense dans le cœur de celle qu'il aimait. Antonine, placée entre un père faible et une mère au moins ridicule, sentait le besoin d'avoir un protecteur. Et qui pouvait mieux la défendre que Jules Renard? Telle était la transition vers des idées d'un ordre moins positif.

Aussi, tandis que Fargeolles préparait les voies auprès de M^{me} de la Rizière et cherchait à s'assurer de son consentement, Antonine mettait toute son adresse à reporter vers Jules les pensées de son père. Jules était le texte habituel de leurs conversations; peu à peu le sous-commissaire devint presque sans s'en douter le confident de sa fille.

— Jules a un cœur, disait-elle, M. Fargeolles n'en a point.

Mais la mère d'Antonine avait des idées fort différentes sur le compte des deux enseignés; elle trouvait Fargeolles fort gai, très-aimable, prodigieusement spirituel. M. de Kergal, son commandant, faisait le plus grand cas de lui. En résumé, l'enseigne avait mis à profit son séjour à l'habitation, et il avait certainement quelques chances de succès, quand tout-à-coup le mousse Papillon parut au bout de l'avenue.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'hypothèques légales.

Par un exploit de Maubert, huissier à Saumur, du quinze mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré, M. Léon-Henri Mayaud, maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, propriétaire, demeurant au château de la Poupardière, en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, a fait notifier : 1^o au sieur Pierre Haudebert, propriétaire, et à dame Jeanne Esnault, son épouse, demeurant ensemble au canton de la Gilbertais, en la commune de Vivy; 2^o et à M. Richard, procureur impérial près le tribunal civil séant à Saumur, copie de l'expédition d'un acte dressé au greffe dudit tribunal, le onze mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré, constatant le dépôt fait en ce greffe de la copie collationnée d'un contrat passé devant M^e Chedeau, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, portant vente au profit de ladite commune de Saint-Martin-de-la-Place, par mesdits sieur et dame Haudebert, en qualité de tuteurs des mineurs Eugène-Jean Gaudais et Jeanne-Adélaïde Gaudais, enfants issus du mariage de feu le sieur Jean Gaudais avec Jeanne Esnault, aujourd'hui femme Haudebert, d'un morceau de terre labourable, ci-après désigné, moyennant le prix de deux mille sept cent soixante-onze francs, et aux conditions suivantes : 1^o de prendre le morceau de terre en question en l'état où il se trouve maintenant et où il sera à l'époque de l'approbation dudit contrat par l'autorité supérieure, sous la réserve exprimée dans ledit contrat, au profit des vendeurs, du bois des arbres bordant le chemin, de la haie et les arbres qui s'y trouvent, et sauf tous recours contre ces derniers pour tous abus de jouissance et autres causes ultérieures aux présentes; 2^o de souffrir les servitudes; 3^o et de payer les impôts, à partir du premier janvier mil huit cent cinquante-huit.

Cette signification contient déclaration que ce dépôt et ladite signification sont faits pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit morceau de terre vendu, notamment l'hypothèque légale que pourrait avoir la dame Haudebert, susnommée, sur les biens du sieur Jean Gaudais, son premier mari, et que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, la commune de Saint-Martin-de-la-Place fera publier cette notification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Les précédents propriétaires dudit morceau de terre sont : 1^o Eugène-Jean Gaudais; 2^o et Jeanne-Adélaïde Gaudais; Jean Gaudais, leur père, et René Robineau.

Suit la désignation dudit morceau de terre vendu.

DÉSIGNATION.

Un morceau de terre labourable, situé au canton de la Blairie, en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant le sieur Noël Meignan, au midi M. Eutrope Bouché, au couchant la route de Saint-Martin-de-la-Place à Longué, au nord le sieur Renaire.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le quinze mai mil huit cent cinquante-huit.

(254) CHEDEAU.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A titre de licitation,

Le dimanche 16 mai 1858, à midi, en l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la ferme des TISONNIÈRES,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Lévées,

Consistent en :

1^o Une pièce de terre, nommée les Grandes-Noues, joignant MM. Lair, Girard et Pipeau-Gardon, contenant 27 ares 50 centiares.

2^o Une pièce de terre, nommée la Grande-Ouche, joignant MM. d'Armaillé, Gigot et les héritiers Peltier, contenant 38 ares 50 centiares.

3^o Un morceau de terre, autrefois en pré, situé au lieu dit la Prairie-du-Jugateau, joignant les terres de la ferme de la Gagnerie, MM. Reveillère, Lecoy et Jamet, contenant 27 ares 50 centiares.

4^o Un pré, situé au lieu dit le Marais-de-Jugateau, ou des Montis, contenant 44 ares 10 centiares.

5^o Et une parcelle de terre, joignant MM. Pineteau, d'Armaillé et Tessier, contenant 44 ares 40 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (252)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Lehoux,

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (235)

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON,

Située à Saumur, rue des Payens, n^o 11,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Allain-Targé.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (214)

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

A VENDRE,

Ou à Louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire, à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur; et TAMONOT, à la maison.

A VENDRE

1^o Une pièce de terre et pré, appelée la Gagnerie, située dans la prairie des Asnières, commune d'Allonnes, contenant 6 hectares 98 ares, entourée de haies et fossés, et d'une quantité considérable de jeunes arbres.

2^o Un pré, de la contenance de 124 ares 60 centiares, situé dans la prairie des Prés-Dougis, commune d'Allonnes-Russé.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (224)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n^o 8. (226)

A VENDRE, OU A LOUER

DEUX MAISONS,

Situées : l'une rue Beaurepaire, et l'autre rue des Potiers, en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE UNE

PETITE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Martin-de-la-Place, canton des Pâtures,

Composée de maison de fermier et dépendances, chambre de réserve pour le propriétaire, cour, jardin et pouche y attenant, contenant 44 ares; plus 1 hectare 20 ares de terre, au Champ-Trumeau, et 50 ares de pré, dans la prairie de Mion.

S'adresser à M^{me} veuve GROLEAU, sur les Ponts, ou à M. LEFFET-GROLEAU, son gendre. (215)

A VENDRE

A BON COMPTE UNE PETITE AMÉRICAINE.

S'adresser à M. BARRABANT, fabricant de billards, grande rue Saint-Nicolas, à Saumur. (233)

A VENDRE

Deux grandes PORTES, en sapin du nord, ferrées;

Un ESCALIER en chêne, presque neuf.

S'adresser à M. LINACIER. (250)

A VENDRE Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vignault et C^{ie}, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Avec cour, écurie et jardin, Sise rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9, Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

OUVERTURE DU 15 MAI AU 15 OCTOBRE.

EAUX THERMALES DE S^t-HONORÉ (NIÈVRE)

A 14 heures de Paris, par Nevers.

Les eaux chaudes de S^t-HONORÉ sont employées contre toutes les maladies de poitrine, de la peau, de l'utérus, les rhumatismes, etc. — LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE S^t-HONORÉ, construit sur de magnifiques thermes antiques, auxquels aboutissent encore plusieurs voies romaines, est le plus complet de France par la variété des traitements qu'on y donne. — LES SALLES D'INHALATIONS, où les malades viennent respirer les vapeurs sulfureuses, sont renommées par leurs nombreuses cures pour la poitrine et les maladies des voies aériennes. — S'adresser, pour tous détails, à la régie de l'établissement thermal. (247)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,